

Rapport sur les Principes bancaires responsables des Nations Unies 2025





À propos de nous

Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada (la Banque) offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, une clientèle institutionnelle et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada, et nous livrons un rendement des capitaux propres¹ élevé.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance de nos activités domestiques.

Nous sommes une institution bancaire de premier plan au Québec, où sont situées la majorité de nos succursales, ainsi qu'un chef de file dans des activités ciblées à l'échelle canadienne.

Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité d'entreprise tout en créant de la valeur pour nos actionnaires. Nous nous positionnons à titre d'employeur de choix et nous promovons l'inclusion et la diversité.

Notre siège social est établi à Montréal et nos titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX : NA).

À propos de ce rapport

La Banque est membre fondatrice des Principes bancaires responsables (PRB) depuis 2019. Ce rapport présente nos réalisations au cours du dernier exercice financier en fonction des six principes des PRB.

Portée

À moins d'indication contraire, ce rapport présente le contenu pertinent lié aux activités de la Banque; il porte sur l'exercice 2025 (1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025) et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

¹ Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (rendement des capitaux propres).



Résumé 2025

Principes	Contenu	Liens et références
1. Alignement	<p>En 2025, nous avons revu notre stratégie de durabilité. Celle-ci s’articule maintenant autour de trois thématiques majeures pour lesquelles nous avons défini des priorités organisationnelles (voir ci-dessous). Ces priorités guident la mise en œuvre d’initiatives ciblées par l’ensemble des secteurs d’exploitation et des équipes opérationnelles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir une croissance durable <ul style="list-style-type: none"> — Financement durable et services-conseils — Produits d’investissement responsable — Réduction des émissions de GES 2. Mettre l’humain au cœur de nos actions <ul style="list-style-type: none"> — Expérience client et partenariats inclusifs — Culture et environnement de travail distinctifs pour nos employé.e.s 3. Renforcer la conduite responsable des affaires <ul style="list-style-type: none"> — Saines pratiques éthiques et de gouvernance — Gestion rigoureuse des données personnelles et des risques liés à la sécurité de l’information <p>Notre divulgation s’appuie sur les lignes directrices des cadres de référence les plus reconnus en matière de durabilité, notamment les normes Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les Objectifs de développement durable (ODD) de l’Organisation des Nations Unies (ONU), les Principes bancaires responsables (PRB) de l’ONU et les recommandations de l’ancien Groupe de travail sur l’information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Nous répondons aussi aux exigences de la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).</p>	<ul style="list-style-type: none"> — <u>Rapport de durabilité 2025</u> : <ul style="list-style-type: none"> • La durabilité à la Banque (p. 8) • Divulgation en fonction de la B-15 du BSIF (p. 96-97) — <u>Données ESG</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Divulgation SASB et ODD — Autres publications : <ul style="list-style-type: none"> • Section <u>Codes et engagements</u> sur bnc.ca
2. Impact et établissement de cibles	<p>La Banque avait une cible pour les émissions opérationnelles jusqu’en 2025. Nous avons maintenant établi une nouvelle cible pour 2030, suivant l’acquisition de CWB. Notre nouvelle cible correspond à une réduction absolue de 42 % des émissions de portée 1 et 2 (méthode fondée sur le marché) provenant de nos activités en Amérique du Nord d’ici 2030 par rapport à 2022.</p>	<ul style="list-style-type: none"> — <u>Rapport de durabilité 2025</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques (p. 28 à 34) • Mesures et cibles (p. 35 à 45)



Principes	Contenu	Liens et références
3. Clientèle	<p>La Banque offre des produits et services-conseils d'investissement responsable et de finance durable pour accompagner sa clientèle dans la transition vers une économie faible en carbone incluant des obligations et des prêts verts, sociaux, durables, de transition et liés à des critères de durabilité. Aussi, nous offrons à notre clientèle Particuliers et Entreprises des outils et des services-conseils spécialisés afin de faciliter leur parcours vers des solutions plus durables.</p> <p>Depuis 2019, la Banque a plus que triplé son portefeuille de financement lié aux énergies renouvelables, atteignant 18,0 G\$ d'engagement total en 2025.</p> <p>Afin de soutenir la clientèle du secteur immobilier commercial, la Banque a octroyé ou certifié 221 prêts verts en 2025 pour un total de près de 2,7 G\$, dépassant son objectif annuel fixé à 2 G\$.</p> <p>Nous mettons en place plusieurs mesures afin d'améliorer l'accessibilité aux services financiers et les connaissances de notre clientèle pour une bonne gestion de ses finances personnelles.</p> <p>En 2023, la Banque s'est dotée d'une cible de santé financière dans le cadre de son engagement envers les PRB. Elle vise une augmentation de 50 % de sa clientèle nouvellement arrivée au Canada détenant des investissements à long terme d'ici 2030 par rapport à 2023. Au 31 octobre 2025, le nombre de personnes détenant des investissements à long terme a augmenté de 49,3 % par rapport au 31 octobre 2023.</p>	<p>— Rapport de durabilité 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement responsable (p. 11-12) • Finance durable (p. 13-17) • Particuliers et Entreprises (p. 18-20) • Clientèle (p. 47-58)
4. Parties prenantes	<p>La Banque entretient un dialogue constructif, ouvert et transparent avec ses parties prenantes, car il lui permet de mieux comprendre leurs points de vue et leurs préoccupations, et ainsi de répondre adéquatement à leurs besoins en constante évolution.</p> <p>La Banque travaille en étroite collaboration avec sa clientèle, ses pairs du secteur bancaire, les organismes réglementaires, les organisations internationales, les instances gouvernementales et ses actionnaires et investisseurs pour discuter des enjeux ESG les plus importants.</p>	<p>— Rapport de durabilité 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nos collaborations (p. 10) • Gouvernance d'entreprise (p. 77-78)
5. Gouvernance et culture	<p>Le Conseil veille à ce que les pratiques de gouvernance ESG soient intègres et transparentes et qu'elles s'appuient sur des mécanismes solides, dont le dialogue avec les parties prenantes. Le Conseil s'assure que les facteurs ESG sont intégrés dans les objectifs stratégiques à long terme et surveille l'évolution des initiatives et engagements en ce sens. Le Conseil et ses comités, soit les comités de révision et de gouvernance, de gestion des risques, d'audit, de ressources humaines et de technologie, ont tous des responsabilités relatives aux facteurs ESG.</p> <p>Le comité ESG, incluant plusieurs membres de la direction, a quant à lui comme principale fonction d'établir et de soutenir la stratégie et les engagements en matière de durabilité de la Banque, tout en étant un ambassadeur pour les promouvoir dans toute l'organisation. Appuyé par un comité de gestion, par trois groupes de travail et par une équipe entièrement consacrée à la durabilité, il supervise l'application de la réglementation en vigueur et s'assure que la divulgation extrafinancière est effectuée conformément aux pratiques reconnues.</p>	<p>— Rapport de durabilité 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance d'entreprise (p. 77-84) • Éthique d'entreprise (p. 85-88)
6. Transparence et imputabilité	<p>La Banque divulgue annuellement ses progrès selon les six Principes bancaires responsables. Ce document est le sixième depuis notre adhésion aux PRB.</p> <p>Nous avons obtenu un Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant réalisé par Deloitte sur certaines informations relatives à nos données d'émissions de gaz à effet de serre (GES) divulguées dans notre Rapport de durabilité 2025.</p>	<p>— Pour nos Rapports PRB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Section Codes et engagements sur bnc.ca <p>— Rapport de durabilité 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant (p. 98-99)



Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce rapport sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport peuvent comprendre, entre autres, des déclarations faites dans les messages de notre direction, de même que d'autres déclarations à l'égard des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2026 et suivants, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de sa stratégie de durabilité, de ses objectifs, cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, incluant en matière d'inclusion, de diversité et d'équité, et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, son ambition climatique et tous les objectifs liés à ses efforts envers la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la façon de soutenir ses clients dans cette transition, des causes et de l'incidence potentielle des changements climatiques à l'échelle mondiale, de son approche pour identifier et gérer les occasions et les risques liés au climat, des impacts de l'intégration de CWB, et de certains risques auxquels la Banque est exposée. La Banque peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de noms comme « perspectives », « but », « objectif » et « cible » ou de verbes comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « s'engager à » et « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les lecteurs à comprendre la vision, l'ambition et les objectifs de la Banque en matière de durabilité et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les engagements, objectifs, buts et cibles mentionnés dans ce rapport sont des aspirations. Il est donc fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les lecteurs sur le fait que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performance future et que les événements ou résultats réels peuvent différer significativement des attentes, estimations ou intentions exprimées par ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire que les résultats réels soient significativement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les lectrices et lecteurs du présent rapport doivent bien tenir compte des propos ci-dessous concernant les déclarations prospectives de la Banque ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels, et des risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Dans l'établissement de ses cibles et objectifs en matière de durabilité, la Banque s'est appuyée sur diverses pratiques de marché, méthodologies, normes et scénarios climatiques et a formulé des hypothèses qu'elle estimait raisonnables à la date où elles ont été émises, notamment basées sur sa stratégie et sur la taille et la portée de ses activités actuelles, un taux de croissance et un développement des activités typiques, son empreinte géographique, ainsi que ses attentes, estimations et intentions actuelles. La section Survol et perspectives économiques du Rapport annuel 2025 de la Banque, qui peut être mise à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires publiés par la

suite, décrit d'autres hypothèses prises en compte dans l'établissement des déclarations prospectives contenues dans ce rapport.

Ces déclarations sont assujetties à des incertitudes et à des risques, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Leur résultat est assujéti à divers facteurs de risque, dont les effets sont difficilement prévisibles. Ces facteurs comprennent, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités, incluant les risques de récession; les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires; incluant l'imposition de tarifs et les mesures prises en réponse, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, nos opérations et, plus généralement, sur l'économie; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires, monétaires et à d'autres politiques publiques; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque, y compris l'évolution des règlements, des lignes directrices, des principes ou des cadres liés à la durabilité, et la conformité de la Banque à ceux-ci; l'incertitude quant à une taxonomie normalisée concernant les termes liés à la durabilité et à des méthodologies normalisées pour classer les activités et en évaluer l'incidence; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à intégrer avec succès CWB et les coûts ou passifs éventuels non divulgués liés à l'acquisition; les impacts de l'acquisition projetée de certains portefeuilles de la Banque Laurentienne du Canada; les changements climatiques, y compris les risques physiques et ceux liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, incluant les facteurs géopolitiques qui pourraient avoir une incidence sur les besoins énergétiques locaux et mondiaux; la participation des parties prenantes et la capacité de la Banque à répondre à leurs attentes par rapport aux enjeux environnementaux et sociaux; les efforts de décarbonation dans l'ensemble des économies; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de notre clientèle et d'autres tiers, incluant sur les émissions de GES et les scénarios de décarbonation; la capacité de la Banque à définir des indicateurs pour surveiller efficacement ses progrès; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; des changements importants dans le comportement des consommatrices et consommateurs; l'évolution des portefeuilles de prêts de la Banque; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; le risque lié aux tiers, incluant le manquement de tiers à leurs obligations; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque; l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements; et la capacité de la Banque à anticiper et à gérer les risques provenant des facteurs précédemment mentionnés.

La liste des facteurs de risque ci-dessus n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives du présent rapport sont également soumises aux risques détaillés dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2025, pouvant être mis à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires publiés par la suite.



Avis important et mise en garde supplémentaire concernant les divulgations liées à la durabilité et aux changements climatiques

Ce rapport résume les progrès effectués par la Banque quant aux Principes bancaires responsables et doit être lu conjointement avec les autres rapports de la Banque en matière de durabilité disponibles sur bnc.ca. Ainsi, les lecteurs doivent se référer aux indications concernant les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisés par la Banque et détaillés dans les rapports auxquels ce document renvoie, de même qu'aux avis, mises en garde et facteurs de risques y étant énoncés.

En raison des limites et des incertitudes inhérentes à l'analyse et à la déclaration des risques liés à la durabilité et aux changements climatiques, certaines déclarations faites dans ce rapport utilisent un nombre et un degré importants d'hypothèses et d'estimations, en plus d'être formulées sur de longues périodes.

Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et normes, de même que la terminologie utilisée par la Banque pour définir certains concepts, continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière pour catégoriser, mesurer, divulguer ou vérifier l'information. Notre ambition climatique et nos analyses des risques continueront également d'évoluer. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, ainsi que la comparabilité des informations et notre capacité à atteindre nos objectifs, priorités, stratégies et engagements. Par conséquent, certaines divulgations faites dans le présent rapport pourraient être amendées, mises à jour ou reformulées à mesure que la qualité et l'exhaustivité de nos données et de nos méthodes continuent de s'améliorer, et à mesure que les pratiques du marché, les normes et les règlements évoluent. En outre, la Banque doit s'appuyer sur des données de tiers pour fournir des estimations et des hypothèses, et certaines informations, telles que les émissions financées, peuvent devoir être estimées. Si l'une de ces hypothèses se révèle incorrecte, elle pourrait avoir un effet important sur les cibles et les objectifs de la Banque et sur sa capacité à les atteindre, ou à les atteindre dans les délais prévus.

Les informations contenues dans ce rapport ne sont pas auditées. Certains indicateurs sont extraits du rapport de gestion et des états financiers annuels consolidés audités du Rapport annuel 2025.

Ce rapport est fourni uniquement à titre informatif et non pour promouvoir, directement ou indirectement, des intérêts commerciaux. La Banque n'est pas tenue de préparer ou de déposer ce rapport en vertu des lois canadiennes ou américaines sur les valeurs mobilières. Il comprend des divulgations volontaires, et l'information fournie n'a pas nécessairement le même niveau de matérialité que dans nos divulgations et déclarations réglementaires. D'ailleurs, ces renseignements ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi dans de telles déclarations. Ce rapport ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'est pas non plus destiné à fournir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux, d'investissement ou autres, et l'information qu'il renferme ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Il ne doit pas servir de fondement pour la négociation de titres de la Banque ou toute autre décision d'investissement. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité des renseignements du présent rapport.

Ce rapport peut faire référence à des documents de tiers et à des adresses ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont pas détenus ou contrôlés par la Banque. Ces références, adresses ou hyperliens vers des ressources de tiers sont fournis uniquement pour la commodité de la lectrice ou du lecteur, et le contenu de ces documents ou sites Web n'est pas inclus ou intégré par renvoi dans le présent rapport. La Banque n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces sites Web ou de leur contenu, ni à l'égard de toute perte ou de tout dommage pouvant découler de leur utilisation. En outre, bien que la Banque estime que les données de tiers contenues dans le présent rapport ou utilisées pour fournir l'information sont raisonnables et fiables au moment de la publication du rapport, elle ne peut en garantir l'exactitude ou l'intégralité, ne les a pas vérifiées de manière indépendante et n'a pas évalué les hypothèses sous-jacentes.



Gestion du projet et rédaction : Équipe ESG et développement durable, Banque Nationale

Graphisme : Penega communications inc.

Traduction : Services linguistiques de la Banque Nationale

^{MD} BANQUE NATIONALE, le logo BANQUE NATIONALE, BANQUE NATIONALE DU CANADA, BNC, BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS, BNI et FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada est la propriété de son détenteur respectif.

© Banque Nationale du Canada, 2026. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.